

rapides des troupes de Pichegru. A son retour, il fut réélu (22 vendémiaire an IV) par le département de l'Aude, député au Conseil des Cinq-Cents, le 3^e sur 8, avec 311 voix (300 votants). L'étude spéciale qu'il avait faite des questions d'impôts le fit appeler, le 25 pluviôse an IV, au ministère des Finances. Au milieu de circonstances difficiles, il s'efforça de subvenir aux besoins pressants et quotidiens des armées, et la première idée du cadastre, et dut organiser la transition des assignats au numéraire; les mesures qu'il prit dans ce but lui attirèrent de graves reproches et le firent attaquer avec violence à la tribune et dans la presse. Thibaudeau, Antonello et autres allèrent jusqu'à lui reprocher de s'entendre avec les fourrisseurs. Mais Ramel de Nogaret n'était rien moins que riche quand il se retira du pouvoir le 2 thermidor an VII. Remplacé par Robert Lindet, il passa dans l'obscurité le temps du Consulat et de l'Empire. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé (mai 1815) préfet du Calvados. La Restauration le destitua, et Ramel, frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, se retira « sur ses propriétés, à Bruxelles », écrivait-il le 15 février 1819; il payait alors, dans l'Aude, plus de 2,000 francs de contributions. Sa fortune se trouvait compromise par son absence, sa femme, Panckoucke-Ramel, demanda pour lui (novembre 1820) l'autorisation de rentrer en France, au moins pour quelques mois. L'autorisation fut refusée, et Ramel mourut en exil. On a de lui : *Des finances de la République française* (1801); *Du change et de l'intérêt de l'argent* (1807), et des *Rapports, Mémoires et Opinions* sur des matières législatives.

RAMEY — Voy. SUGNY (DE).

RAMOLINO (ANDRÉ), député de 1819 à 1824, né à Ajaccio (Corse) le 25 janvier 1767, mort à Ajaccio le 29 décembre 1831, parent de Napoléon Bonaparte, fut, sous l'Empire, directeur des contributions directes. Destitué à la Restauration, il fut élu, le 12 décembre 1819, député du grand collège de la Corse, par 22 voix (38 votants). Il prit place au côté gauche, repoussa les lois d'exception, et fut l'un des 94 opposants à la loi électorale. Les élections de 1824 l'éloignèrent de la vie politique.

RAMOND DE CARBONNIÈRES (LOUIS-FRANÇOIS-ELISABETH, BARON), député en 1791, de l'an VIII à l'an XIV, représentant aux Cent-Jours, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 4 janvier 1755, mort à Paris le 14 mai 1827, fils d'un trésorier des guerres, se fit recevoir à la fois docteur en droit et docteur en médecine, fut (1777) avocat au conseil souverain d'Alsace, voyagea en Allemagne et en Angleterre, et entra, en 1781, dans les gendarmes de la garde du roi. A Strasbourg, il s'était lié avec l'évêque (le cardinal de Rohan), et ce fut lui qui, dans l'affaire du collier, retrouva à Londres la trace des diamants. Partisan d'une monarchie libérale, il fut élu, le 21 septembre 1791, député de Paris à l'Assemblée législative, le 19^e sur 24, par 375 voix sur 726 votants. Orateur de talent, il se prononça contre la confiscation des biens des émigrés qui n'avaient pas porté les armes contre la France, protesta contre les décrets qui visaient les prêtres non assermentés, fut membre du comité diplomatique, et secrétaire de l'Assemblée (13 décembre 1791), s'opposa au licenciement de la garde du roi, s'éleva hautement contre l'envahissement des Tuileries au 20 juin

1793, et défendit La Fayette qu'il appela « fils aîné de la Liberté ». Forcé de quitter Paris après le 10 août, il alla faire un voyage géologique dans les Pyrénées, fut incarcéré à Tarbes, de nivôse au 11 à brumaire an IV, puis, sous le Directoire, fut appelé aux fonctions de professeur d'histoire à l'École centrale des Hautes-Pyrénées (an IV-an VIII), et nommé associé de l'Institut. Le 11 ventôse an VIII, il devint préfet des Hautes-Pyrénées, et, dix-sept jours après (25 ventôse), fut élu par le Sénat conservateur député au Corps législatif. Membre de l'Institut en l'an X, membre de la Légion d'honneur (11 frimaire an XII), vice-président du Corps législatif (22 nivôse), commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial suivant), il sortit du Corps législatif en 1806, fut nommé préfet du Puy-de-Dôme le 13 mars de la même année, créé baron de l'Empire le 14 février 1810, et quitta l'administration en 1813, avec une pension de 6,000 francs. Rallié aux Bourbons en 1814, il fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat le 24 août 1815, et fut chargé de liquider notre dette de guerre avec l'Angleterre. Conseiller d'Etat le 11 juin 1818, il mourut, neuf ans après, conseiller honoraire. On a de lui : un drame, *La guerre d'Alsace* (1770); *Opinion sur les lois constitutionnelles* (1791); des Mémoires scientifiques sur les Alpes et les Pyrénées, et des travaux sur la physique et la géologie. Il avait épousé la fille de Dafer, secrétaire perpétuel de la 3^e classe de l'Institut.

RAMOND DU BOSQ. — Voy. DUTAILLIS (COMTE).

RAMPILLON (GABRIEL-OPPORTUNE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né et mort à des dates inconnues, fit son droit à Poitiers, fut reçu juge au présidial de cette ville, après la démission de Brumaud de Beauregard, le 27 juin 1776, et devint, avant la Révolution, conseiller au présidial. Epris des idées de la Révolution, il fut élu, le 7 septembre 1790, juge au tribunal de district de Poitiers, puis, le 11 novembre 1792, accusateur public par le tribunal criminel de la Vienne; mais il fut destitué, le 5 avril 1793, par un décret de la Convention, pour avoir favorisé des rebelles dans l'application de la loi. Nommé juge au tribunal de Poitiers en l'an III, il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Vienne au conseil des Cinq-Cents, par 120 voix (178 votants); il y combattit la proposition de Duplantier relative aux sociétés populaires, désapprouva le projet sur la police des cultes, demanda que les administrateurs des théâtres, les acteurs et les auteurs fussent obligés de prêter le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III, » et fit affranchir du timbre le papier de musique. Il continua de remplir ses fonctions de juge au tribunal de Poitiers jusqu'au 4 nivôse an VIII, ayant été choisi, à cette date, par le Sénat conservateur, comme député de la Vienne au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1806. Juge au tribunal d'appel de Poitiers en 1812, il échangea ce titre, lors de la réorganisation des cours, contre celui de conseiller à la cour impériale de Poitiers (19 mai 1811), et remplit ces fonctions jusqu'en 1813, date probable de sa mort.

RAMPON (ANTOINE-GUILLAUME, COMTE), membre du Sénat conservateur, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Salut-Fortunat (Ardèche) le 15 mars 1759,

mort à Paris le 2 mars 1812, s'engagea à 16 ans dans le régiment Royal-Comtois; à son congé, il revint chez lui, mais, en 1791, il reprit du nouveau du service dans un bataillon des volontaires de l'Ardeche, y devint lieutenant, et fit la campagne de Nico en 1792, sous les ordres du général Anselme. L'année suivante, à l'armée des Pyrénées Orientales, il se distingua à Prats-de-Mollo, à Peyrestortes et fut fait prisonnier à Collioures. Rentré en France à la paix (1795) et promu adjudant général, il fit partie de l'armée d'Italie (1796), dont Bonaparte venait de prendre le commandement, et, le 11 avril, avec la 32^e demi-brigade, défendit la redoute de Montélézino contre les 10,000 Autrichiens d'Argenteau. Il reçut à cette occasion les félicitations du Directoire, et fut nommé général de brigade le 21 germinal an IV. Il se distingua ensuite à Lodi, à Rovereto et à Areola, où il repoussa une contre-attaque d'Alvinzi, prit part à l'expédition d'Égypte, commanda à la bataille des Pyramides les grenadiers de la division Kléber, qui brisèrent l'élan des Mamelucks, occupa Suez au début de l'expédition de Syrie, fut nommé général de division le 6 pluviôse an VII, et se distingua aux batailles du Mont-Thabor et d'Héliopolis. Après le départ de Bonaparte, il commanda les provinces de Daniette et de Mansourah, défendit les redoutes qui couvraient Alexandrie, et, après la capitulation du 2 septembre 1801, fut ramené en France. Favorable au 18 brumaire, nommé, sur la présentation du premier Consul, membre du Sénat conservateur le 7 nivôse an IX, il reçut, de Bonaparte, le 28 prairial an X, un sabre d'honneur, et devint grand officier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII). Appelé, en 1805, au commandement de la garde nationale des départements du Nord, et chargé d'y veiller à l'organisation des recrues, il obtint, l'année suivante, la sénatorerie de Rouen, et fut créé comte de l'Empire le 25 avril 1808. Après la retraite de Russie, il fut mis à la tête d'un corps d'armée en Hollande et, lors de l'invasion, défendit la place de Gorcum, qui ne capitula qu'à la dernière extrémité. Il envoya alors son adhésion à la restauration des Bourbons, qui le nommèrent pair de France le 4 juin 1814. Sans emploi actif jus qu'aux Cent-Jours, il fut envoyé, après le retour de l'île d'Elbe, commissaire extraordinaire de l'empereur dans la 4^e division militaire, mais ne prit aucune part à la campagne de Belgique. Il avait été nommé pair par l'empereur le 2 juin 1815. Rayé de la liste des pairs, à la seconde Restauration, il fut rappelé à la Chambre haute le 5 mars 1819. Grand croix de la Légion d'honneur le 22 janvier 1825, il adhéra en 1830 au gouvernement de juillet, qu'il soutint jusqu'à sa mort.

RAMPON (JOACHIM-ACHILLE, COMTE), député de 1839 à 1842, représentant en 1871, sénateur de 1874 à 1883, né à Paris le 9 juillet 1805, mort à Paris le 11 janvier 1883, fils du précédent, fit ses études au collège Henri IV, sortit de Saint-Cyr sous-lieutenant au 8^e chasseurs en 1827, passa lieutenant en 1830, donna sa démission, devint aide-de-camp de La Fayette (1830), puis fut nommé colonel d'état-major de la garde nationale de la Seine, et général sous-chef d'état-major. Officier de la Légion d'honneur (19 juin 1837), il fut élu, le 2 mars 1839, député du 1^{er} collège de l'Ardeche (Priva), par 156 voix (305 votants); il prit

place à l'opposition et vota contre la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour l'adjonction des capacités. Il échoua, le 9 juillet 1842, avec 119 voix contre 205 à l'élu, M. Champanhet, et 9 au marquis de Vogüé. Après la révolution de 1848, M. Rampon resta quelques années en dehors de la politique et ne voulut pas se rallier au second empire. Conseiller général de Tournon en 1867, il posa sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 3^e circonscription de l'Ardeche, le 24 mai 1869, mais il échoua, au 1^{er} tour, avec 6,049 voix contre 11,708 à M. de la Tourrette et 9,241 à M. Hérolot; il se désista au second tour en faveur de ce dernier. Nommé, le 30 novembre 1870, colonel de la 3^e légion des mobilisés de l'Ardeche, il prit part en cette qualité aux opérations de l'armée de l'Est, et se signala en différentes rencontres. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Ardeche à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 8, par 41,709 voix (73,015 votants, 115,623 inscrits), il fut président du centre gauche, soutint la politique de Thiers, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles; il repoussa la loi sur l'enseignement supérieur. Réélu au conseil général de l'Ardeche pour le canton de Tournon le 8 octobre 1871, et président de ce conseil, il fut élu sénateur de l'Ardeche, le 30 janvier 1876, par 210 voix (493 votants); il prit place au centre gauche, devint vice-président du Sénat et, le 23 juin 1877, vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Il mourut en janvier 1883, et fut remplacé au Sénat, le 1^{er} avril suivant, par M. Chalameat.

RAMPONT-LÉCHIN (GERMAIN-FRANÇOIS-SÉBASTIEN), représentant du peuple en 1848, député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1888, né à Chablis (Yonne) le 25 novembre 1809, mort à Paris le 24 novembre 1888, était étudiant en médecine à la révolution de 1830; il prit part aux journées de juillet, puis, reçu docteur-médecin en 1834, s'établit à Lougny (Yonne). Chef de l'opposition libérale sous Louis-Philippe, il fut élu, le 4 juin 1848, représentant de l'Yonne à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. de Cormeille qui avait opté pour la Seine, avec 18,939 voix (37,571 votants, 107,994 inscrits). Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota contre les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il ne se rallia pas à l'Empire, s'occupa d'agriculture, devint conseiller général de son canton en 1861, échoua comme candidat d'opposition dans la 1^{re} circonscription de l'Yonne, le 1^{er} juin 1863, avec 9,169 voix contre 21,250 à l'élu, M. d'Ornano, candidat du gouvernement, et ne fut pas plus heureux, le 18 novembre 1865, à l'élection partielle nécessitée par le remplacement de M. d'Ornano décédé, avec 12,513 voix contre 16,611 à l'élu officiel, M. Frémy. Il fut élu député de cette même circonscription, le 24 mai 1869, par 17,864 voix (35,393 votants, 40,381 inscrits), contre 17,369 au député sortant, M. Frémy, prit place à gauche, signa la demande d'interpellation

des 116, et vota contre le plébiscite et contre la guerre. Nommé, le 6 septembre 1870, directeur général des postes, il créa le service des aérostats et des pigeons-voyageurs dans Paris assiégé, et tenta de communiquer avec la province en immergeant un câble dans la Seine. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 7, par 39,937 voix (61,853 votants, 113,657 inscrits), il prit de nouveau place à gauche, et vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'aménagement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Après avoir conclu des conventions postales avec l'Allemagne (1871), avec la Russie (novembre 1872) et avec les États-Unis (décembre suivant), il fut révoqué de ses fonctions de directeur après la chute de Thiers, le 9 août 1873. Élu, le 15 décembre 1873, sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 5^e sur 75, avec 310 voix (576 votants), il siégea à la gauche modérée, vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, le 23 juin 1877, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, se prononça pour l'expulsion des princes, et mourut en 1883, à 79 ans.

RANC (ARNAUD), représentant en 1871 et en 1873, député de 1881 à 1885, né à Poitiers (Vienne) le 20 décembre 1831, fit de bonnes études au collège de cette ville, et suivit à Paris les cours de l'École de droit et ceux de l'École des Chartes. Républicain ardent, il prit part à plusieurs manifestations démocratiques et fut inquiété par la police. Impliqué en 1855 dans le complot de l'Opéra-Comique, et acquitté de ce chef par le jury, il fut condamné quelque temps après par le tribunal correctionnel à un an de prison pour affiliation à une société secrète. Lors de l'attentat de Bellemare (1855) qu'il connaissait, il fut de nouveau arrêté et envoyé sans jugement en Afrique, d'où il parvint à s'échapper en juin 1856; il se fixa alors à Genève. L'amnistie de 1859 lui permit de rentrer en France. Il occupa quelque temps un emploi de correcteur à l'*Opinion nationale*, collabora au *Courrier du dimanche*, au *Nain jaune*, au *Journal de Paris*, à *la Cloche*, au *Réveil*, au *Diable à quatre*, et s'attira de fréquentes poursuites par la vivacité de ses polémiques contre l'Empire. M. Ranc professait alors les opinions révolutionnaires les plus accentuées et se déclarait le disciple de Blanqui. Un article sur les insurgés de juin, publié dans le *Nain jaune*, lui valut une condamnation à quatre mois d'emprisonnement. Après la révolution du 4 septembre, il devint maire du 9^e arrondissement de Paris, puis, chargé d'une mission, il quitta Paris en ballon le 14 octobre, et se rendit à Bordeaux, où, le 26, il fut appelé par Gambetta aux fonctions de directeur de la sûreté générale. Il organisa un service de renseignements et de contre-espionnage militaire qui lui permit de présenter à la délégation de Tours un état exact des forces prussiennes autour de Paris. Un des principaux actes de son administration fut l'arrestation du prince de Joinville qu'il fit reconduire à Saint-Malo, où il fut embarqué pour l'Angleterre. M. Ranc a raconté lui-même que, quand il fit arrêter le prince, celui-ci lui dit : « Danton avait permis à mon père de servir. » — Monsieur, répondis-je,

permettez-moi une expression toute parisienne; c'est précisément pour cela que nous ne voulons pas que vous nous la fassiez à Jommapes et à Fleury. » Le 6 février 1871, lorsque Gambetta se retira du pouvoir, M. Ranc donna sa démission. Deux jours plus tard, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 17 sur 43, par 126,533 voix (328,970 votants, 517,858 inscrits). Il vota à Bordeaux, le 1^{er} mars, contre les préliminaires de paix, puis il résigna son mandat en même temps que Malou, Rochefort et Tridon, revint à Paris, et fut élu, le 26 mars, membre de la Commune par le 2^e arrondissement. Il siégea à l'Hôtel de Ville jusqu'au 6 avril, fit partie des commissions de la justice et des relations extérieures, se retira lors du décret sur l'exécution des otages, s'associa à la fondation de la Ligue républicaine des droits de Paris, et ne prit aucune part aux derniers actes de la Commune. Après l'entrée des troupes à Paris, M. Ranc fut élu, le 30 juillet 1871, conseiller municipal du quartier Sainte-Marguerite (11^e arrondissement). Il siégea dans le groupe radical, mais avec une tendance de plus en plus marquée à suivre Gambetta dans son évolution vers « la politique des résultats ». En novembre, il devint un des principaux rédacteurs du journal *la République française*, où il publia un très grand nombre d'articles, ainsi qu'un roman politique intéressant, *Sous l'Empire*. Sa déposition devant la commission d'enquête sur le 1^{er} septembre fit quelque bruit : M. Ranc y prit naturellement la défense des actes de la délégation et s'attacha à réfuter les accusations dont il était personnellement l'objet relativement au rôle qu'il aurait joué à Tours. Très violemment attaqué par la presse monarchiste, qui sommait le gouvernement de le mettre en état d'arrestation, M. Ranc ne fut cependant l'objet d'aucune mesure de rigueur avant le 24 mai 1873. Le 11 mai, il avait été élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, par 93,225 voix (133,506 votants, 187,455 inscrits), en remplacement de M. Morel décédé, et il avait pris place sur les bancs de l'Union républicaine. Bientôt, sur une lettre du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, l'Assemblée fut saisie d'une demande ou autorisation de poursuites (juin 1873) qui fut déposée par le garde des sceaux, M. Ernoul, compatriote et camarade d'enfance de M. Ranc. M. Raoul Duval la soutint, et, après un rapport favorable de M. Baragnon, les poursuites furent autorisées à une grande majorité. L'accusé, qui avait réussi à gagner la Belgique, fut condamné par contumace à la peine de mort (13 octobre 1873). Retiré à Bruxelles, il y eut deux duels retentissants, l'un avec M. Yvan de Woestyne, l'autre avec M. Paul de Cassagnac. De l'exil, il continua sa collaboration anonyme à *la République française*. En 1877, il écrivit sous le titre : *De Bordeaux à Versailles*, un résumé du rôle de l'Assemblée nationale : la situation judiciaire où se trouvait l'autour l'obligea à faire signer le livre par son père, M. O. Ranc. Compris dans un des premiers décrets d'amnistie signés en 1879 par M. Grévy, il rentra aussitôt en France. Plus dévoué que jamais à la personne de Gambetta et à la politique opportuniste, il prit (octobre 1880) la direction de *la Petite République française*, et, aux élections législatives de 1881, il posa sa candidature dans la 2^e circonscription du 9^e arrondissement de Paris, comme candidat de l'Union républicaine; il fut élu, le 4 septembre, au scrutin du ballottage, par 3,402 voix (6,876 vo-

tants, 13,045 inscrits). Il siégea dans la majorité opportuniste, fut un des confidentiels du chef de la majorité devenu président de la Chambre, puis président du conseil des ministres, et, sans paraître à la tribune, eut une grande part aux intrigues des coulisses parlementaires. Il se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État et pour les crédits du Tonkin. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur les listes opportunistes de la Seine, il échoua avec 103,391 voix sur 431,011 votants, fut encore candidat le 13 décembre suivant, lors du scrutin complémentaire motivé par six options, et échoua de nouveau avec 97,181 voix (317,089 votants). Il se consacra alors exclusivement à ses occupations de journaliste et prit dans la presse un rôle marquant. Rédacteur du *Matin*, du *Mot d'ordre*, etc., puis rédacteur en chef du *Paris*, il y conseilla la concentration républicaine, fonda, en avril 1888, avec MM. Clémenceau et Joffrin, une « Société des droits de l'homme » dirigée contre « l'aventure boulangiste », et prêta au ministère Floquet son plus actif concours.

RANCÉ (ALEXANDRE-NICOLAS POLANGIÈRE), député de 1834 à 1837, représentant en 1849, né à Paris le 12 février 1798, mort à Mouchy-Humières (Oise) le 15 octobre 1880, entra dans l'armée à la fin du premier empire, fut admis en 1818 dans le corps royal d'état-major, parvint au grade de capitaine, manifesta des opinions libérales, et applaudit à la révolution de 1830. Élu, le 2 mars 1831, en remplacement de Dulong décédé, député du 2^e collège de l'Eure (Verneuil), par 141 voix (266 votants, 390 inscrits), contre 124 à M. Treillard, il siégea dans l'opposition, obtint sa réélection au renouvellement général du 21 juin 1834, par 155 voix (310 votants, 385 inscrits), contre 95 à M. de Lagrange, fut promu chef d'esadron, se fit réélire encore, le 27 février 1836, par 159 voix (303 votants), et accompagna en Algérie le maréchal Clausel en qualité d'aide-de-camp, Chargé par lui de réclamer l'augmentation de l'effectif indispensable à la première expédition de Constantine, il fit à ce sujet de pressantes et inutiles démarches auprès des ministres et du roi. L'expédition échoua, et, disgracié en même temps que son chef, M. de Rancé fut mis en disponibilité (1856). Il donna sa démission d'officier en 1842. La révolution de 1848 le fit entrer dans la vie politique. Partisan de l'assimilation complète de la colonie à la métropole, il se présenta avec une profession de foi conforme à ces tendances, devant les électeurs de l'Algérie, qui l'envoyèrent, le 2^e sur 4, par 3,594 voix (14,131 votants), siéger à l'Assemblée constituante. Il vota le plus souvent avec la droite, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Il se rallia, le 2 mai 1849, à l'amnistie des transportés ; puis il se ravisa et vota contre, quelques jours après, lorsqu'elle fut rejetée faute de quatre voix seulement. Il demanda, conformément aux termes de son mandat, que l'Algérie devint partie intégrante du territoire français. Réélu, le 13 mai 1849, le 3^e et dernier, représentant de l'Algérie à l'Assemblée législative, par 3,325 voix (25,283 inscrits), M. de Rancé vota avec la majorité, pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, puis se

rallia à la politique de l'Élysée, approuva le coup d'État, et fit partie de la Commission consultative. Il ne remplit d'ailleurs aucune fonction sous le second Empire. Commandeur de la Légion d'honneur (11 décembre 1849).

RANCHIN-LACAN (PHILIPPE-HENRI-PAUL, BARON DE), député de 1829 à 1827, et de 1834 à 1839, né à Puylaurens (Tarn) le 27 février 1768, mort à une date inconnue, « fils de noble Charles-Anibal de Ranchin de Burlas et de dame Marguerite de Colutrot de Lacan, son épouse », propriétaire et maire de Puylaurens (Tarn), fut élu député du grand collège du Tarn, le 13 novembre 1820, par 117 voix (188 votants, 241 inscrits), et fut réélu, le 6 mars 1824, par 121 voix (191 votants, 244 inscrits) ; il vota le plus souvent avec la majorité. Élu ensuite député du 5^e collège du Tarn (Lavaur), le 21 juin 1831, par 224 voix (379 votants, 472 inscrits), contre 135 à M. Daguilhac-Pujol, et réélu, le 4 novembre 1837, par 231 voix (437 votants, 504 inscrits), contre 203 à M. Daguilhac-Pujol, il siégea parmi les ministériels, mais s'abstint sur la loi de disjonction et sur l'adresse de 1839. Il entra dans la vie privée à la dissolution de 1839.

RANDOING (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Cusset (Allier) le 28 avril 1798, mort à Paris le 9 juillet 1883, fils d'un négociant, s'occupa de bonne heure et avec succès d'entreprises commerciales. Directeur, à Abbeville, de la grande fabrique de draps fins, dite de Van Robais, créée par Colbert, il prit dans le pays une importante situation, fut président du tribunal de commerce d'Abbeville, membre du conseil général de la Somme, membre du conseil général des manufactures et du commerce, et prêta son nom et son influence à la plupart des manifestations des partisans du système économique de la « protection ». Dans les questions politiques, il inclina, sous Louis-Philippe, vers l'opinion libérale constitutionnelle. Après la révolution de février, M. Randoing fut élu (23 avril 1848) représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 14, par 119,060 voix. Il vota constamment avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, etc. Réélu dans le même département, le 13 mai 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 12^e et dernier, par 48,744 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits), il reprit sa place à droite, appartint à la majorité monarchiste, appuya l'expédition romaine, la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, évita tout d'abord de se rallier à la politique de l'Élysée, et fut enfermé à Vincennes après le coup d'État de 1851 ; mais ayant fait adhésion au nouveau régime, il fut porté comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 5^e circonscription de la Somme, et fut élu, le 29 février 1852, par 19,857 voix (29,509 votants, 35,067 inscrits), contre 9,436 à M. Lallart. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, et, rapporteur (février 1857) du projet de loi sur les tarifs des douanes, s'éleva contre toute atteinte portée au régime

protecteur. Il obtint le renouvellement de son mandat, toujours comme candidat officiel, le 27 juin 1887, par 24,917 voix (21,422 votants, 27-2/3 inscrits), et rentra dans la vie privée en 1893. Officier de la Légion d'honneur, M. Randoing fut mêlé plus tard avec MM. Lefebvre-Durand (1), et marq. Cellot-Meygret et autres, à des entreprises financières qui le firent condamner en police correctionnelle à 6,000 francs d'amende. Officier de la Légion d'honneur, il fut rayé des matricules de l'ordre janvier 1875.

RANDOING (YVES-LOUIS CAMILLE), représentant du peuple en 1848, né à Cussat (Allier) le 8 août 1790, mort à Paris le 22 juillet 1887, était fabricant de drap à Elbeuf, où, n'étant pas Normand, on l'appelait « l'étranger bienfaisant ». Ses produits lui valurent plusieurs récompenses et notamment une médaille d'or à l'exposition de 1841. « Républicain du lendemain », dit un de ses biographes, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 19^e et dernier, par 100,664 voix, fit partie du comité du commerce, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, et hostile à la politique du prince Louis-Napoléon, il se présenta, comme candidat d'opposition, au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de la Seine-Inférieure, le 29 février 1852, et échoua avec 4,251 voix contre 11,698 à l'élu, M. Quesné, candidat officiel, 2,597 à M. Chemmevière, et, 1,495 à M. M. Bourdon. Il ne rentra plus dans la vie politique.

RANDON (JACQUES-LOUIS-CÉSAR-ALEXANDRE, COMTE), sénateur du second empire et ministre, né à Grenoble (Isère) le 25 mars 1795, mort à Genève (Suisse), le 13 janvier 1871, fils d'un commerçant et novu du général Marchand, s'engagea en 1811, fit la campagne de Russie, fut nommé sergent le 11 avril 1812, et sous-lieutenant le 19 octobre, après la bataille de la Moskowa. Lieutenant au début de la campagne de Saxe, blessé à Lutzen, capitaine en 1814, il fit encore la campagne de 1814 et celle de 1815, et reçut une légère contusion à Jigny. La seconde Restauration le mit à la retraite en raison de ses sentiments bonapartistes. Replacé dans l'activité après la révolution de juillet, et promu chef d'escadron au 13^e chasseurs à cheval le 1^{er} septembre 1830, il devint, le 27 avril 1838, colonel du 2^e chasseurs d'Afrique avec lequel il prit part aux expédition d'Afrique. Maréchal de camp en 1841, commandant de la subdivision de Bône en 1846, lieutenant général le 22 avril 1847, il reçut, en mars 1848, la direction des affaires de l'Algérie au ministère de la Guerre, et, en juin suivant, le commandement de la 3^e division (Metz). Nommé ministre de la Guerre le 21 janvier 1851, il favorisa la politique du prince Louis-Napoléon, remit son portefeuille avec ses collègues, le 26 octobre de la même année, et après avoir adhéré au 2 décembre, accepta le gouvernement général de l'Algérie (11 décembre), que Péligier remplissait par intérim. Sous

son administration, les Arabes furent soumis au tribut, Laghouat et Teggéda occupés, des routes ouvertes. Randon créa des sous-préfetures et des commissariats, un collège arabe, des écoles de médecine pratique et de mousses pour les indigènes, fit construire des viaducs, creuser des puits artésiens, exploiter des mines, défricher des forêts, et obtint, par le décret du 8 avril 1857, l'ouverture d'un réseau de voies ferrées. Grand officier de la Légion d'honneur du 26 août 1855, sénateur du 31 décembre 1852, grand croix du 24 décembre 1853, maréchal de France du 18 mars 1856, il fut appelé, le 14 juin 1858, au ministère de l'Algérie et des colonies. Le 23 avril 1859, au moment où des difficultés entre le Piémont, la France et l'Autriche, faisaient prévoir une rupture, il devint major général de l'armée d'observation d'Italie; puis, lors que les troupes françaises franchirent les Alpes, succéda au maréchal Vaillant, promu major général de l'armée alliée, comme ministre de la Guerre (5 mai 1859). Il conserva ces dernières fonctions jusqu'au 9 janvier 1861, et fut remplacé par le maréchal Niel. A partir de cette époque, le maréchal Randon vécut fort retiré; il n'exerça aucun commandement actif pendant la guerre de 1870 et, à la révolution du 4 septembre, se retira à Gland, où il mourut.

RANDON DULAULOY (CHARLES FRANÇOIS, COMTE), pair de France, né à Laon (Aisne) le 9 décembre 1764, mort le 30 juin 1832, entra à l'École d'artillerie (1780), et fut promu capitaine en 1788. Il adopta les idées de la Révolution, prit part à la guerre de Vendée, fut nommé colonel (1793), et se distingua aux combats d'Angers, de Beaugé, de Sarigny, aux sièges d'Ypres, de Niouport, de l'Écluse, de Bois-le-Duc et de Grave. Général de brigade le 10 décembre 1791, il fut envoyé comme chef d'artillerie aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et de l'Ouest, et commanda successivement à Gênes, en Ligurie et à l'armée du Midi. Le 27 août 1803, Randon Dulauloy fut fait général de division; il combattit en Italie, en Hanovre, et se distingua encore à Eylau, à Friedland et en Espagne. Créé chevalier de l'Empire le 9 mars 1810, et comte le 13 février 1811, il fut mis à la tête de l'artillerie de la garde impériale, et prit une part brillante aux batailles de la campagne de Saxe (1813). A son retour en France, le général Randon Dulauloy entra au conseil d'État, et fut nommé, le 7 décembre 1813, chambellan de l'empereur. Il se rallia à la Restauration qui le chargea de diverses inspections d'artillerie, et n'en fut pas moins nommé pair par l'Empereur pendant les Cent-Jours (2 juin 1815), et gouverneur de Lyon. Il résigna ces fonctions à la seconde abdication, et fut admis à la retraite, comme lieutenant général, le 11 juin 1832.

RANGEARD (JACQUES), député en 1789, né à Angers (Maine-et-Loire) le 17 mai 1724, mort à Angers le 31 mars 1797, fut élevé chez les Oratoriens de Saumur et obtint une bourse au petit séminaire d'Angers. Ordonné prêtre en 1747, il devint peu après secrétaire archiviste du chapitre de Saint-Martin, Abbé galant et de bel esprit, il ne tarda pas à acquiescer une certaine célébrité locale grâce à des poésies faciles qui le firent entrer à l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers (16 août 1752), dont il devint chancelier en 1755. Mais, à cette époque, il dut donner sa démission de

secrétaire-archiviste, car le chapitre de Saint-Maurice l'accusa d'avoir communiqué à l'évêque, avec lequel il était en procès, une pièce de la plus haute importance. L'évêque de Grasso obtint alors pour lui la cure-précure de Saint-Aignan en 1760, puis celle d'Audart en avril 1767. A cette époque, il travailla assidûment pour l'Académie d'Angers et y lut plusieurs mémoires d'histoire locale, notamment quelques chapitres de son *Histoire des évêques d'Angers*. Partisan des idées nouvelles, il fut élu, le 24 mars 1789, député du clergé aux États Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, demanda, le 22 juin suivant, la vérification en commission des pouvoirs, fut adjoint au comité de rédaction, prêta le serment ecclésiastique (27 décembre 1790), et fut l'un des présidents de la fameuse société des Neuf-Sœurs. Il revint à Angers, après la session, attendant, pour reprendre l'exercice de son ministère, la fin des troubles qui divisaient la contrée. Le 15 thermidor an III, il déclara qu'il allait reprendre ses fonctions ecclésiastiques. Mais le 28 floréal an IV, sa cure fut envahie par les chouans qui tuèrent ses deux assesseurs. Heureusement absent et prévenu à temps, il put éviter ses ennemis. Président du presbytère d'Angers, l'année suivante, il mourut peu de temps après. Rangard a publié un très grand nombre de poésies détachées, d'articles et de discours assez médiocres. Ses principaux ouvrages, *l'Histoire civile et religieuse de l'Anjou* et *l'Histoire des évêques d'Angers*, restèrent en manuscrit.

RANSON (LOUIS-CASIMIR), député de 1885 à 1889, né à Limoges (Haute-Vienne) le 19 novembre 1828, était négociant et maire de cette ville, lorsqu'il fut inscrit, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de la Haute-Vienne, et élu, le 3^e sur 5, député de ce département, par 41,489 voix (63,663 votants, 94,299 inscrits). M. Ranson siégea à la gauche radicale et vota constamment avec ce groupe. Il se prononça contre la politique opportuniste des cabinets Rouvier et Tirard et vota, pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

RANTIAN (CHRISTOPHE), représentant en 1819, né à Gannat (Allier) le 26 novembre 1813, était maire de sa ville natale, et d'opinions républicaines avancées, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de l'Allier à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 39,076 voix (65,506 votants, 93,096 inscrits). Il prit place à la Montagne, appuya l'interpellation Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, et vota constamment avec la minorité démocratique, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement et contre la loi restrictive du suffrage universel. Il combattit la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'État, et fut banni de France après le 2 décembre 1851.

RAPATEL (PAUL-MARIE, BARON), pair de France, et représentant en 1849, né à Rennes (Ile-et-Vilaine), le 13 mars 1782, mort à Paris le 2 janvier 1852, « fils de noble homme Jean-

Michel Rapatel, professeur royal en chirurgie et ancien trésorier de sa paroisse, et de dame Jeanne-Françoise Beauvais, son épouse », suivit la carrière militaire et prit une part distinguée aux guerres de l'Empire. Lieutenant en 1806, et décoré de la Légion d'honneur, il fut nommé colonel le 22 juin 1811, et baron par la Restauration (1816); colonel du 5^e léger, il fut accusé d'avoir manqué d'énergie lors des troubles de Nantes (15 juillet 1822), et, ayant déposé à Saumur dans le procès du général Berton, reprocha à celui-ci d'avoir voulu le corrompre. Nommé maréchal de camp (11 août 1823), il fit la campagne d'Espagne, fut mis ensuite en disponibilité, reentra dans l'activité sous le gouvernement de juillet, et fut envoyé en Afrique avec le grade de lieutenant général (9 janvier 1833). Gouverneur par intérim de la colonie en 1836, il reentra en France l'année suivante, fut promu grand officier de la Légion d'honneur, et élevé à la pairie le 21 juillet 1848. Il soutint de ses votes au Luxembourg le gouvernement de Louis-Philippe jusqu'à la révolution de 1848. Élu colonel de la 2^e légion de la garde nationale parisienne, après la journée du 15 mai 1848, il se battit contre les insurgés aux journées de juin, et fut choisi, le 13 mai 1849, par les électeurs conservateurs de la Seine comme représentant à l'Assemblée législative, le 28^e et dernier, par 107,825 voix (281,149 votants, 378,043 inscrits). Le général Rapatel fit partie de la majorité, avec la quelle il vota : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique au coup d'État de 1851.

RAPINE-DUMEZET. — Voy. SAINTE-MARIE (DE).

RAPP (JEAN, COMTE), représentant aux Cent-Jours, pair des Cent-Jours, pair de France, né à Colmar (Haut-Rhin) le 27 avril 1773, mort à Rhénwiller (Haut-Rhin) le 8 novembre 1821, « fils de sieur Jean Rapp, bourgeois négociant de celieu, et de dame Catherine-Salomé d'Edighoffein », fut destiné par sa famille aux fonctions de pasteur protestant; mais il s'engagea (1^{er} mai 1788) dans les chasseurs à cheval, servit à l'armée de la Moselle sous les ordres de Hoche, et devint sous-lieutenant après la bataille de Geisberg (26 décembre 1793), lieutenant le 1^{er} vendémiaire an III, et aide-de-camp de Desaix. Il fit avec ce dernier général la campagne de 1797 en Allemagne, et l'accompagna en Egypte l'année suivante. Il s'y distingua à la bataille de Sédiman (7 octobre) où il s'empara de l'artillerie beylicale, et gagna le grade de chef d'escadron (16 vendémiaire an VII); colonel le 26 pluviôse suivant, il revint en Europe avec Desaix, et assista à Marengo où il soutint dans ses bras son général frappé à mort. Le premier Consul, qui appréciait l'énergie et la bravoure de Rapp, l'attacha à sa personne, et le chargea, en 1802, de négocier le licenciement des troupes suisses, et de réoccuper Fribourg. Général de brigade le 11 fructidor an XI, inspecteur des places de l'Elbe, commandeur de la Légion d'honneur en frimaire an XII, il fut élu, en 1805, candidat au Corps législatif par le collège de Haut-Rhin, mais ce choix ne fut pas ratifié par le Sénat conservateur. Rapp prit part à la campagne de 1805 comme commandant en second des grenadiers à cheval de la garde; sa conduite à Austerlitz, où les deux gardes impériales

française et russe s'abordèrent si furieusement et où il fit prisonnier le prince Rapun, lui mérita d'être nommé général de division le 24 décembre 1805. Durant la campagne de Prusse, il se distingua à Iéna, et, en Pologne le 23 décembre suivant, à Golymin, puis, le 14 janvier 1807, à Friedland. Il fut nommé ensuite gouverneur de Dantzig. A Berlin, Rapp avait fait preuve de la plus louable générosité. Un prince allemand, convaincu d'avoir comploté contre la vie de l'empereur, avait été arrêté et condamné à mort; Rapp ménagea à sa femme une entrevue avec Napoléon qui pardonna au coupable et jeta au feu la lettre qui établissait sa culpabilité. En 1809, Rapp se distingua particulièrement à Essling, où, avec Mouton et les fusiliers de la garde, il secourut la division Boudet et contribua à la prise définitive du village. Il fut créé comte de l'Empire après Wagram, le 1^{er} août 1809. Rentré en France, il désapprouva le divorce de l'empereur et se vit renvoyé à son gouvernement de Dantzig. Grand officier de la Légion d'honneur le 30 juin 1811, il prit part à la campagne de Russie dans l'état-major impérial, se distingua à Smolensk, à la Moskowa, où il fut plusieurs fois blessé, puis à Malo-Jaroslowitz, à Krasnoû et au passage du Borysthène. Blessé de nouveau à cette dernière affaire, il se réfugia à Dantzig dont il dirigea habilement et héroïquement la défense pendant un siège d'un an. A bout de ressources, il conclut une capitulation aux termes de laquelle ses troupes devaient rejoindre la France; mais cette capitulation fut violée, et Rapp se vit envoyé prisonnier de guerre dans l'Ukraine. En souvenir de sa conduite à Dantzig, les habitants de cette ville lui offrirent une épée enrichie de diamants avec cette inscription : *Au général Rapp, la ville de Dantzig reconnaissante*. Il revint à Paris en juillet 1814, et fut bien accueilli par Louis XVIII qui le nomma chevalier de Saint-Louis, et lui confia, en mars 1815, le commandement d'un corps d'armée chargé d'arrêter la marche triomphale de l'empereur. Mais, devant l'inutilité de la résistance, Rapp se rallia à Napoléon. Nommé, le 16 avril, commandant en chef de l'armée du Rhin, élu, le 19 mai, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège du Haut-Rhin, avec 95 voix (121 votants, 197 inserits), et nommé pair par l'empereur le 2 juin 1815, Rapp ne put opposer, avec les quelques bataillons de ligne dont il disposait et les gardes nationaux de Molitor, qu'une faible résistance aux forces supérieures des alliés et se retira sous les murs de Strasbourg. Après Waterloo, il fit sa soumission aux Bourbons, et commanda par intérim la 5^e division militaire. Mais, menacé par la réaction royaliste, il dut, en septembre 1815, se retirer au château de Wildenstein (Argovie). De retour en France en 1817, mis en disponibilité le 23 juillet 1818, il entra en grâce auprès du roi, et fut nommé pair de France le 5 mars 1819, et premier chambellan le 26 novembre 1820. Il n'avait cependant pas oublié le captif de Sainte-Hélène; car à la nouvelle de la mort de l'empereur, il laissa éclater une douleur dont Louis XVIII ne lui garda pas rancune. Rapp, épuisé de fatigues, de blessures et de chagrins, mourut peu de temps après, à 49 ans. On a de lui une *Relation du siège de Dantzig*. On a publié sous son nom en 1823 des *Mémoires* intéressants. La ville de Colmar lui a élevé une statue (1833).

RASPAIL (FRANÇOIS-VINCENT), représentant

en 1818, député de 1839 à 1870 et de 1876 à 1878, né à Carpentras (Vaucluse) le 29 janvier 1791, mort à Arcueil (Seine) le 7 janvier 1878, troisième fils de Joseph Raspail, restaurateur à Carpentras, et de Marie Laly, fit ses premières études chez l'abbé Eyssorie, prêtre janséniste et républicain, et, destiné à l'état ecclésiastique, entra au séminaire d'Avignon, y devint répétiteur de philosophie en 1810, et professeur de théologie en 1812; il eut là pour élèves un grand nombre de futurs évêques et archevêques, entre autres Mgr Sibour. Prêchant à la cathédrale d'Aix en 1813, le jour anniversaire d'Austerlitz, il dit que la « France devait donner son dernier homme et son dernier écu pour soutenir la révolution représentée par l'empereur. » Mais son ardeur l'ayant entraîné à quelques hardiesses dans l'enseignement de la théologie, il fut blâmé par l'archevêque, refusa une rétractation, entra comme régent au collège de Carpentras, composa des couplets enthousiastes sur le retour de l'île d'Elbe, et fut destitué par la seconde Restauration. Il vint alors à Paris (1816), donna des leçons pour vivre, collabora à la *Ménippe*, se vit renvoyé du collège Stanislas, où il professait (1820), pour des articles républicains, suivit les cours de l'École de droit, passa quelques mois dans une étude d'avoué, inventa un microscope qui fit la fortune de l'industriel M. Doleuil qui l'exploita, et présenta (1824) à l'Académie des sciences un mémoire *Sur la formation de l'embryon dans les graminées*. Il donna aussi aux *Annales des sciences naturelles* des travaux intéressants, sur la fécula, l'orge, l'acarus de la gale, etc. et collabora aux *Annales des sciences d'observation*, au *Répertoire général d'anatomie*, et à d'autres recueils scientifiques. Il était entré comme précepteur dans une famille riche; mais il ne put y rester, devint professeur libre dans une institution, s'affilia à la Charbonnerie, et, très lié avec Kersausio, se battit sur les barricades de juillet 1830, et fut grièvement blessé à l'attaque de la caserne de la rue de Babylone. Décoré de juillet, il refusa la place de conservateur général des collections du Muséum, parce que le gouvernement ne voulut pas agréer le plan de réorganisation qu'il présentait, et se livra dès lors à une active propagande républicaine dans les journaux et dans les clubs. Décoré de la Légion d'honneur le 12 mars 1831, il refusa la croix au nom de ses principes égalitaires. Peu après, ayant donné, dans une lettre à la *Tribune* (1831), les raisons de son refus de reprendre son service d'artilleur dans la garde nationale malgré les ordres de ses supérieurs, il fut condamné à quinze mois de prison, reparut devant le jury pour une apologie des troubles de Saint-Germain l'Auxerrois, fut acquitté de ce chef, mais fut condamné encore à quinze mois de prison et 500 francs d'amende (12 janvier 1832) pour offenses à la cour dans la défense qu'il avait présentée. Il termina à Sainte-Pélagie son *Cours d'agriculture*. Poursuivi de nouveau (1833) pour des articles provocateurs dans le bulletin de la « Société des amis du peuple », dont il était président, il fut acquitté après trois mois de prison préventive. Il fonda, en 1834, le *Réformateur*, qui disparut l'année suivante sous les condamnations et les amendes, fut compris dans le procès d'avril 1835, et condamné à six mois de prison pour outrages envers le juge d'instruction. Il renonça alors, pour un temps, à la politique militante, publia (1836) sa *Chimie organique* à laquelle l'Académie des sciences voulut accorder le prix Montyon de 10,000 francs. Mais Guizot s'y opposa : « Je dé-

fonds, dit-il, de grossir la caisse de l'émende. » En 1837, parut la *Physiologie végétale*. En 1840, Raspail fut appelé comme expert à Tulle, dans le procès de Mme Lafarge ; il soutint contre Orfila qu'il se faisait fort de trouver de l'arsenic « Jusque dans le bois du fauteuil du président des assises », et accusa le doyen de la faculté de médecine de Paris d'avoir inconsciemment fourni, par des expériences mal établies, l'arsenic qu'il prétendait avoir trouvé dans le cadavre de Lafarge. Ce fut en 1843, dans le *Médecin des familles*, et, depuis 1845, dans le *Manuel annuaire de la santé* qu'il exposa sa fameuse médication au camphre, employé comme calmant et comme antiseptique contre les parasites internes et externes, causes, selon lui, de la plupart des maladies. Ses consultations gratuites eurent rapidement un tel succès, que la faculté obtint contre lui des poursuites pour exercice illégal de la médecine, et le fit condamner (mai 1846) à quinze francs d'amende. La révolution de 1848 le rendit aux luttes politiques. A la tête d'une troupe armée, il entra le premier à l'Hôtel de Ville, le 24 février, proclama la République, fonda, le 27, l'*Ami du peuple*, fit une active propagande démocratique tant dans son journal qu'à dans les clubs, et fut un des organisateurs de l'évaluation de l'Assemblée au 15 mai. Arrêté le jour même, il fut enfermé au fort de Vincennes, où il était encore, lorsqu'il fut élu, le 17 septembre 1848, représentant de la Seine à l'Assemblée constituante, le 3^e et dernier, par 66,963 voix (247,242 votants, 406,896 inscrits) ; il s'agissait de remplacer trois représentants par suite de démission ou d'option. Empêché de siéger par suite de sa détention, il comparut devant la haute cour de Bourges, qui le condamna, le 2 avril 1849, à six ans de prison ; lors de l'élection présidentielle du 10 décembre précédent, il avait obtenu 35,329 voix. Il subit sa peine à Doullens ; ayant perdu sa femme en 1853, il vit les deux années de prison qui lui restaient à faire changées en bannissement, et se retira (avril 1855) à Boisfort (Belgique), puis, en 1857, à Stalle-sous-Ucle, près de Bruxelles. L'amnistie générale de 1859 lui rouvrit les portes de la France ; il se fixa alors à Arcueil-Cachan, près Paris. Le 24 mai 1869, il se présenta à la députation, comme candidat radical, à la fois dans la Seine et dans le Rhône ; il échoua, dans la 5^e circonscription de la Seine, avec 14 700 voix contre 19,481 à l'élu, républicain modéré, M. Garnier-Pagès, mais fut élu dans la 1^{re} circonscription du Rhône par 16,585 voix (30,960 votants, 42,137 inscrits), contre 5,948 à M. de Prandières, 5,991 à M. Jules Favre et 2,365 à M. Dumont. Il n'appartint à aucun groupe, déposa (8 décembre 1869), avec M. Henri Rochefort, un projet de loi portant nomination des maires par les conseils municipaux, l'impôt progressif substitué à tous autres impôts, service militaire obligatoire pour tous de 20 à 50 ans, avec exercices régionaux tous les huit jours pendant trois heures, élections des officiers, et nomination des généraux par le Corps législatif. Le 11 janvier 1870, à l'occasion du débat soulevé par le meurtre de Victor Noir à Auteuil, il protesta contre la composition de la haute cour chargée de juger le prince Pierre Bonaparte. Il resta à Paris pendant le siège et ne prit aucune part aux événements de la Commune. Candidat à l'Assemblée nationale, le 8 janvier 1871, il échoua dans le Rhône avec 37,343 voix sur 117,523 votants, fut traduit devant le jury de la Seine, le 12 février 1871, pour des passages de son *Almanach et calen-*

drier météorologique de 1871, et condamné à deux ans de prison ; l'arrêt fut annulé en cour de Cassation, mais la cour de Versailles, devant laquelle l'affaire fut représentée, condamna Raspail à un an de prison, qu'il subit dans la maison de santé de Bellevue. Élu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député de la 2^e circonscription de Marseille, par 5,456 voix sur 11,494 votants et 16,868 inscrits, contre 3,464 à M. Amat et 2,511 à M. de Coriolis, il présida la première séance de la nouvelle Chambre comme doyen d'âge, prononça, à cette occasion, un discours très modéré dans lequel il fit appel à la concorde, déposa et défendit (mai) une proposition d'amnistie plénière pour les condamnés de la Commune (rejetée par 412 voix contre 50 et 53 abstentions), et fut des 363. Réélu, le 11 octobre 1877, par 9,672 voix (14,010 votants, 17,556 inscrits), contre 4,185 à M. de Coriolis, il succomba, moins de trois mois après, à une maladie de poitrine, à 81 ans. On a de lui de nombreux ouvrages sur des matières scientifiques, politiques, et philologiques.

RASPAIL (ERGÈSE), représentant en 1818, né à Gigondas (Vaucluse) le 12 septembre 1812, mort à Gigondas le 26 septembre 1888, neveu du précédent, s'adonna à l'étude des sciences naturelles et particulièrement de la géologie, et devint directeur de l'éclairage au gaz de la ville d'Avignon. Républicain, il se fit élire, le 23 avril 1848, représentant de Vaucluse à l'Assemblée Constituante, le 2^e sur 6, par 31,634 voix (59,631 votants). Il prit place à la Montagne, fit partie du comité de l'intérieur, et vota avec les démocrates les plus avancés : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, pour la loi sur le chemin de fer de Marseille à Avignon, contre l'interdiction des clubs. Non réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans la vie privée. Converti plus tard à la politique opportuniste, il se présenta comme candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement d'Orange, et échoua une première fois, le 21 août 1881, avec 5,365 voix contre 6,822 à M. Gent, élu, et 949 à M. de Billotti, et une seconde fois, le 26 février 1882, avec 5,313 voix contre 6,008 à l'élu radical, M. Gaillard, en remplacement de M. Gent démissionnaire.

RASPAIL (FRANÇOIS-VINCENT-BENJAMIN), représentant en 1849, député de 1876 à 1880, né à Paris le 16 août 1823, fils de François-Vincent Raspail (*V. p. haut*), était peintre et graveur, et illustra plusieurs des publications de son père. Poursuivi à coups de pierres à Epluy en 1832, il dut subir l'amputation d'une jambe. Il essaya d'entrer dans la vie politique en se présentant (17 septembre 1848) comme candidat à l'Assemblée constituante dans le département du Rhône, en remplacement de M. Lortet, démissionnaire ; il n'obtint que 34,885 voix contre 41,850 à l'élu, M. Rivet, et 4,526 à L. N. Bonaparte. Plus heureux lors des élections à l'Assemblée législative, le 13 mars 1849, M. Bonj. Raspail fut élu représentant du Rhône, le 11^e et dernier, par 69,328 voix (110,722 votants, 151,740 inscrits). Il vota avec la Montagne, contre l'expédition romaine, con-

tre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, combattit énergiquement la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'Etat, et fut proscrit avec son père en 1851. Il se réfugia alors en Belgique, où il résida jusqu'en 1863. De retour en France, il continua de s'associer aux occupations et aux études de son père, fut élu, en 1873, conseiller général de la Seine pour le canton de Villejuif, et, le 20 février 1876, se présenta à la députation dans la 1^{re} circonscription de Sceaux, qu'il envoya à la Chambre par 7,974 voix (13,613 votants, 17,936 inscrits), contre 4,226 à M. Hunebelle et 1,191 à M. Biomme. M. Raspail prit place à l'extrême gauche, vota pour la proposition que déposa son père en faveur de l'amnistie plénière, réclama l'abolition de la peine de mort, l'abrogation de la loi des maires de 1871, l'expulsion des jésuites, et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,818 voix (15,398 votants, 18,941 inscrits), contre 4,277 à M. Louveau, il reprit sa place à l'extrême gauche, et parut plusieurs fois à la tribune. Il se montra partisan de la liberté de la presse, du droit illimité de réunion, de la séparation de l'Église et de l'Etat, et demanda (juillet 1881) qu'il fût interdit aux députés de mettre leurs noms dans des annonces d'entreprises financières; la proposition ne put être discutée avant la fin de la législature. Réélu, le 21 août 1881, par 12,741 voix (15,781 votants, 22,570 inscrits), contre 846 à M. Lantaud, il proposa de vendre les diamants et joyaux de la couronne et d'en attribuer le produit à la création d'une caisse des invalides du travail ou d'une caisse des musées de l'Etat; réclama des pensions pour les victimes du coup d'Etat du 2 décembre; fit voter (mars 1883) que les anciens membres des commissions mixtes de 1852 ne pourraient pas continuer à faire partie de la magistrature, et interpella le gouvernement (août 1884) sur la circulaire des compagnies d'Orléans et de Lyon interdisant à leurs employés d'accepter des mandats électifs. Il opina contre les ministères Gambetta et J. Ferry, pour la séparation de l'Église et de l'Etat, et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, en octobre 1885, sur plusieurs listes radicales dans le département de la Seine, il fut élu député au second tour, le 12^e sur 24, par 286,933 voix (416,886 votants, 564,353 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, opina contre les cabinets Rouvier et Tirard, soutint le ministère Floquet, déposa (mars 1889), à propos de l'évacuation des eaux d'égout de la capitale, un contre-projet d'un canal de Paris à la mer (rejeté par 306 voix contre 207), et vota, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Observations sur le traitement de nos ambassadeurs et sur l'assistance judiciaire*; — *Première campagne contre l'administration de l'Assistance publique* (1875).

RASPAIL (CAMILLE-FRANÇOIS), député de 1885 à 1889, né à Paris le 17 août 1827, frère du précédent fut, comme lui, associé de bonne heure à l'action politique de son père et à ses travaux scientifiques. Il suivit les cours de la

faculté de médecine, fut reçu docteur, organisa des consultations gratuites, servit, pendant le siège de Paris, comme officier d'artillerie de la garde nationale, devint chef de l'artillerie des forts du sud, et refusa la croix de la Légion d'honneur. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale du Var, qui comprenait aussi MM. Clemenceau, Maurel et Daumas, il fut élu, le 1^{er} et dernier, député de ce département, par 33,951 voix (51,663 votants, 81,487 inscrits). Il prit place à l'extrême gauche, suivit l'inspiration de M. Clemenceau, se prononça contre les ministères Rouvier et Tirard, pour l'expulsion des princes, pour le ministère Floquet, et, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de lui : *Notice théorique et pratique sur les appareils orthopédiques de la méthode Raspail* (1862).

RASPIELER (LUXACE), député au Conseil des Anciens, né le 14 février 1752, mort à une date inconnue, exerçait la profession d'avocat, quand il fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député du département du Mont-Terrible au Conseil des Anciens, par 47 voix sur 50 votants. Il y fit approuver la résolution qui rattachait Montbéliard au département du Mont-Terrible, fut membre de plusieurs commissions, et parla sur le mode de paiement des secours accordés aux réfugiés de la Corse et des colonies. Sorti du Conseil en l'an VI, il fut nommé juge au tribunal de district de Porrentruy, puis juge au tribunal civil de la même ville le 24 prairial an VIII, fonction qu'il remplit jusqu'aux traités de 1814, qui séparèrent Porrentruy de la France.

RASSIS (ANTOINE-BAUDILLE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Noves (Bouches-du-Rhône) en 1769, mort à une date inconnue, était juge d'instruction à Tarascon, lorsqu'il fut élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Arles à la Chambre des Cent-Jours, par 54 voix (78 votants). Il disparut de la scène politique après la législature.

RASTEAU (JEAN-JACQUES), député de 1837 à 1846, né à la Rochelle (Charente-Inférieure) le 17 décembre 1786, mort à Paris le 25 janvier 1851, riche négociant à la Rochelle, membre du tribunal de commerce de cette ville, devint maire de la Rochelle en septembre 1834, attacha son nom à l'agrandissement de la cathédrale et à la reconstruction du collège, et fut successivement élu député du 1^{er} collège de la Charente-Inférieure (La Rochelle), le 4 novembre 1837, par 237 voix (297 votants, 367 inscrits); le 2 mars 1839, par 237 voix (297 votants); le 9 juillet 1842, par 181 voix (305 votants, 401 inscrits), contre 114 à M. Emmery. Ami politique de Dupont de l'Eure, M. Rasteau vota d'abord avec le centre gauche; mais dans la discussion de l'adresse de 1839, il passa dans les rangs ministériels et ne les quitta plus; il vota en conséquence pour la dotacion du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Fritchard. Il avait donné sa demission de maire en décembre 1841, par suite de

dissentiment avec le ministre peu empressé à réaliser la promesse qu'il avait faite d'ériger le collège reconstruit en collège royal. Les élections du 13 août 1816 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 173 voix contre 191 à l'élu, M. Paillet, et ne reparut plus dans les assemblées politiques.

RASTIGNAC (ARMAND-AUGUSTE-ANNE-ANTOIN-SICAIRE DE CHAFFRE), député en 1789, né au château de Laxion (Dordogne) le 2 octobre 1727, massacré à Paris le 3 septembre 1792, neveu de l'archevêque de Tours, fut reçu docteur en théologie en Sorbonne, et devint ensuite, par la protection de son oncle le maréchal de Biron, abbé de Saint-Mesmin d'Orléans, prévôt de Saint-Martin de Tours, puis archidiacre et grand vicaire d'Arles. Membre de l'Assemblée du clergé en 1755 et en 1760, il montra une certaine indépendance, appuya le refus de sacrements aux adversaires de la bulle *Unigenitus*, et refusa en 1757 l'évêché de Tulle. Élu, le 30 mars 1789, député du clergé aux États Généraux par le bailliage d'Orléans, il siégea à droite, prit rarement la parole en raison de la faiblesse de sa voix, et, dans la discussion sur la vérification des pouvoirs en commun, à laquelle il était hostile, dit (27 mai 1789) « qu'il fallait avoir longtemps étudié la matière, et qu'il en connaissait toutes les difficultés, les ayant approfondies pendant deux mois qu'avait duré une maladie grave dont il souffrait. » A quoi un curé répondit que « les curés de campagne, depuis un an qu'on parlait des États Généraux, avaient bien pu apprendre dans douze mois de santé ce que M. l'abbé de Rastignac avait appris pendant deux mois de maladie. » M. de Rastignac fit partie du comité des rapports, vota l'ajournement de la discussion sur les biens du clergé, et signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les actes de la Constituante. Resté à Paris après la dissolution de l'Assemblée, il devint suspect, fut arrêté et enfermé à l'Abbaye le 26 août 1792; il y périt dans les massacres de septembre, après avoir, avec l'abbé Lenfant, donné l'absolution à ses compagnons de prison. On a de l'abbé de Rastignac : *Questions sur la propriété des biens-fonds ecclésiastiques en France* (Paris, 1789); *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce* (1791).

RASTIGNAC (PIERRE-JEAN-JULES DE CHAFFRE, MARQUIS DE), député de 1817 à 1823, pair de France, né à Paris le 7 juillet 1769, mort à la Bachelierie (Dordogne) le 21 octobre 1833, était capitaine aux dragons de Monsieur à la Révolution. Il eutgra en 1791, servit à l'armée des princes, entra en France sous le Consulat, et fut nommé par Napoléon, en 1807, président du collège électoral du Lot. Il adhéra au retour des Bourbons, et fut élu député du grand collège du Lot, le 20 septembre 1817, par 113 voix (191 votants, 252 inscrits), puis, dans le 2^e arrondissement électoral du Lot (Puy-l'Évêque), le 4 novembre 1820, par 107 voix (112 votants, 111 inscrits). Il siégea au centre, appuya les propositions des ministres et fut nommé pair de France, le 23 décembre 1823. Rallié en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe, il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

RATEAU (JEAN-PIERRE), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Argenton (Indre) le 9 avril 1752, mort à Paris le 11 mai

1831, propriétaire à Montceau, puis maire de cette ville à la création des municipalités, fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, le 10^e sur 11, par 208 voix (362 votants). Il fit partie des comités de la dette publique, de la caisse extraordinaire et des finances, et, après la déchéance du roi, prôna le serment de fidélité à la Constitution, le 28 août 1792. Nommé juge au tribunal civil de Melun le 18 octobre 1795, commissaire du gouvernement près le tribunal de Melun le 15 août 1796, et juge au tribunal de Cassation le 8 septembre 1797, il fut élu, le 23 germinal an V, député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents, par 139 voix (184 votants). Il ne s'y fit pas remarquer, protesta contre le 18 brumaire, et vécut dès lors dans la retraite.

RATEAU (JEAN-PIERRE), représentant en 1848 et en 1849, né à Aubeterre (Charente) le 21 avril 1800, mort à Bordeaux (Gironde) le 22 mars 1887, étudia le droit et fut reçu licencié à la faculté de Paris (1820). Avocat à Bordeaux (10 décembre 1821), il se fit remarquer par la facilité de sa parole, et s'occupa en même temps de politique. Parti-ari du gouvernement de Louis-Philippe, il réclama cependant, avec l'opposition dynastique, la réforme électorale dans le sens de l'adjonction des capacités, et ce fut avec ce programme qu'il se fit nommer membre du conseil général de la Gironde. Après la révolution de février 1848, M. Rateau fut élu (23 avril) représentant de la Charente à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 6, par 37,839 voix (92,994 votants). Il prit place à droite et vota avec les conservateurs; pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Il attacha son nom à la célèbre proposition qui avait pour objet de dissoudre l'Assemblée avant la rédaction des lois organiques qu'elle s'était réservée de voter. Cette proposition, inspirée par les partisans de L.-N. Bonaparte, était destinée à mettre un terme à l'opposition gênante, quoique timide, que la majorité commençait à faire au pouvoir présidentiel. Elle fut soutenue, dans la séance du 12 janvier 1849, par MM. de Sézo, de Montalembert, et Odilon Barrot, ministre de la Justice et président du conseil. Les conclusions du rapport fait par le comité de la Justice tendant à ne donner aucune suite à la proposition Rateau furent mises aux voix et rejetées par 400 voix contre 396; la proposition était prise en considération. Mais trois lettres furent adressées le lendemain au *Moniteur* par MM. Napoléon Cécil, Ducoux et Chadenet; ces lettres contestaient l'exactitude des chiffres du scrutin. La proposition Rateau reçut une nouvelle consécration le 29 janvier; les conclusions de la commission, qui insistait pour que l'Assemblée fit la totalité des lois organiques, avant la dissolution, ayant été écartée, par 416 voix contre 405, MM. Fresneau, Victor Hugo et Combarès de Leyval appuyèrent de nouveau la proposition Rateau, qui fut définitivement adoptée, malgré de longues observations présentées par Jules Favre. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative le 2^e sur 8, par 48,424 voix (75,163 votants, 114,411